



Uwo uri wese ubahirizwa

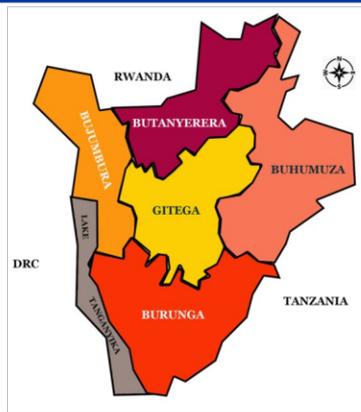
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°491 du 8 au 14 Septembre 2025

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 14 septembre 2025, au moins 835 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 85 victimes sont réapparues et 750 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes¹.

¹<https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

La ligue ITEKA :

- ◆ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.11
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.17
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.18

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABBREVIATIONS

BSR	: Bureau spécial de recherche
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des droits de l'homme
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armés Burundaise
FARDC	: Forces Armés de la République Démocratique du Congo
FDLR	: Front Démocratique pour la Libération du Rwanda
FDNB	: Force de Défense Nationale du Burundi
FLN	: Forces de Libération Nationale
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
M23	: Mouvement du 23 Mars
OBPE	: Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PNB	: Police Nationale du Burundi
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence sexuelle et Basée sur le Genre

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION	5
I. CONTEXTE	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE	5
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE	7
I.3. CONTEXTE HUMANITAIRE	8
I.4. CONTEXTE ENVIRONEMENTAL	9
I.5. CONTEXTE JUDICIAIRE	11
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	11
II.1. DROIT A LA VIE	11
II.1.1 DES PARSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE	11
II.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	12
II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE	15
II.2.1 DES PERSONNES TORTUREES	15
II.2.2. VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE	15
III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	17
III.1. DROIT A L'EDUCATION	17
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	18

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 8 au 14 septembre 2025. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire, judiciaire, humanitaire et environnemental. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit : au moins 10 personnes tuées dont 6 corps retrouvés sans vie, 2 personnes torturées, 5 victimes de VBGs dont 2 victimes de VSBG. Signalons que 14 Orpailleurs sont morts suite à l'éboulement de terrain dans un gisement d'or dans la Kibira, zone Butahana, commune Mugina en province de Bujumbura.

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers, des militaires et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Adoption d'un projet de loi visant à modifier la loi du 5 janvier 2011 portant création de la Commission nationale indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH)

L'Assemblée nationale du Burundi a pris la décision unanime d'adopter un projet de loi le 11 septembre 2025, portant sur une modification de la loi du 5 janvier 2011 relative à la création de la Commission nationale indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH). Cette initiative législative fait suite à un climat de contestation concernant l'autonomie de la CNIDH. Le fait que cette réforme ait été approuvée à l'unanimité par les députés démontre un consensus sur la nécessité de réajuster le fonctionnement de la commission.

Il convient de noter que la CNIDH avait récemment renouvelé sa composition avec l'ajout de sept nouveaux commissaires, qui ont été choisis après la démission collective de leurs prédécesseurs, ces derniers ayant fait l'objet d'accusations de dysfonctionnement. Cette situation a entraîné une réorganisation rapide de la commission. Parmi les nouveaux membres, Monseigneur Martin Blaise Nyaboho a été désigné président, recevant 93 voix sur 114, en compagnie du vice-président Gérard Rugerintwaza et de la secrétaire

Béatrice Nkurunziza, ainsi que quatre autres membres.

Cependant, la nouvelle composition de la CNIDH soulève des questions quant à son indépendance et à son efficacité, principalement en raison de son étroite relation avec le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, et de l'absence de diversité dans les opinions et les parcours des membres. L'élection de Monseigneur Nyaboho à la présidence suscite des préoccupations relatives à sa proximité présumée avec le parti au pouvoir, ainsi que des doutes sur sa capacité à mener une CNIDH véritablement indépendante.

Les critiques soulignent également un manque de diversité d'approches et de références en matière de droits humains au sein de la commission. Bien que la présence de quatre Hutus et trois Tutsis soit considérée comme un effort d'inclusivité, cela ne semble pas suffisant pour assurer l'indépendance et l'efficacité de la commission.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

De plus, la CNIDH se trouve dans une situation critique marquée par des tensions internes et des pressions politiques. L'ex-président de la CNIDH a été contraint de fuir le pays, et la nouvelle direction fait face à des défis croissants qui menacent sa capacité à agir de manière indépendante et efficace. L'évaluation de la nouvelle équipe laisse perplexe certains observateurs, qui craignent qu'elle ne dispose pas des compétences requises pour défendre efficacement les droits

humains. Ces éléments alimentent des doutes sur la capacité de la CNIDH à protéger les droits humains de façon indépendante et impartiale.

En conclusion, la Ligue Iteka souligne que ces divers facteurs soulèvent des interrogations légitimes concernant l'indépendance et l'efficacité de la CNIDH, ainsi que sa capacité à défendre adéquatement les droits humains au Burundi.

Un membre du parti UPRONA malmené en commune Musongati, province Burunga

Sur la colline et dans la zone Giharo de la commune de Musongati, province de Burunga, Désiré Hakizimana, le chef de zone Giharo et membre influent du parti CNDD-FDD a illégalement détourné une terre cultivable appartenant à Elias Kagoma qui entretenait ce terrain dans le marais de Munyundo. Ce dernier avait commencé à repiquer des semences de riz lorsque Hakizimana a brusquement interrompu ses activités.

D'après des témoignages locaux, Hakizimana a en effet stoppé la culture de Kagoma sous prétexte de sa fonction de chef de zone. Par la suite, lors de la nomination des autorités locales « chefs de zone », Hakizimana a été réélu dans ses fonctions, ce qui a engendré des menaces à l'encontre de Kagoma. Il a exprimé son intention d'expulser ce dernier du marais de Munyundo, en revendiquant le droit d'agir par tous les moyens nécessaires, allant jusqu'à mettre fin à sa vie.

Dans ce contexte, Hakizimana a pris

possession de la terre cultivable contestée et a commencé à la cultiver de manière coercitive. En outre, il a engagé un individu nommé Bède pour démolir le kiosque de Kagoma, afin de construire le sien propre, en obéissant clairement aux ordres de Hakizimana. Après ces agissements, Elias Kagoma s'est tourné vers la justice, où le juge président Eliphaz a été saisi du dossier. Malgré l'appel à une résolution judiciaire, la situation est restée inchangée, Bède continuant ses constructions sans qu'aucune décision n'ait été rendue.

Un comble dans cette affaire est l'absence de communication de la part du juge Eliphaz, malgré la sollicitation de Kagoma pour obtenir des informations sur l'avancement de sa plainte. Pendant ce temps, les activités illégales de Bède se poursuivent sans inquiétude, laissant Elias Kagoma dans une situation critique. Il se trouve dans le besoin d'une assistance extérieure pour rectifier cette injustice dont il est victime de la part de Hakizimana.

I.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Le contexte sécuritaire a été caractérisé au cours de la période de ce rapport par des faits saillants suivant :

14 orpailleurs morts suite à un accident dans un gisement d'or dans la Kibira, zone Butahana, commune Mugina en province de Bujumbura

En date du 11 septembre 2025, un accident a eu lieu après que de fortes pluies ont causé un glissement qui a emporté 14 orpailleurs d'après le témoignage des rescapés sous couvert d'anonymat. Ce plus grave accident est survenu dans la Kibira, zone Butahana, commune Mugina, dans la province Bujumbura où le président Burundais Evariste NDAYISHIMIYE mène de vastes et intenses activités d'orpaillage depuis le début de 2025.

Ces rescapés, par peur des représailles de la part des militaires de la garde présidentielle qui supervisent ces activités, restent coincés chez eux car leur témoignage diffère de celui des militaires qui ont fait le bilan d'un seul mort.

Pour cet accident, les militaires ont refusé une enquête policière ou une quelconque descente de l'autorité administrative.

La seule personne déclarée morte est originaire de Gasebeyi, zone Ruhororo. Les autres qui ne sont pas encore identifiées car

Une mère et sa fille blessées à la machette en commune Cibitoke, province Bujumbura

En date du 9 septembre 2025, sur la colline Bubondo, dans la zone et l'ancienne commune de Mugina, a été le théâtre d'une attaque d'une violence qui a choqué la communauté. Une mère et sa fille ont été blessées à la machette suite aux conflits fonciers persistants.

Selon les témoignages recueillis sur place, Mme Immaculée Mukeshimana, 65 ans, et sa fille Calinie Nzokira, 22 ans, venaient d'arriver dans leur champ d'un hectare. Ce terrain avait été récemment acquis après une longue bataille judiciaire. Alors qu'elles s'apprêtaient à le travailler, elles ont été violemment agressées par des gens armés de machettes. Un habitant de Bubondo, encore

elles sont restées sous terre sont originaires de la zone Butahana, commune Mugina. Leurs familles sans nouvelles des leurs restent dans la peur et préfèrent de garder le silence par peur d'être l'objet de représailles par ces militaires qui ont refusé l'accès à l'administration, même aux secouristes.

D'après une source militaire, ces activités ont rapporté en 7 mois plus de 40 Kilos au président. Une polémique née de cette quantité qui a fait de grand bruit ce qui a été l'une des causes du remplacement d'Ibrahim UWIZEYE pourtant réputé proche collaborateur du président NDAYISHIMIYE dans la vente frauduleuse de l'or de la BRB ainsi que celui en provenance de la RDC et de la Kibira dont les principaux fournisseurs sont les rebelles FDLR.

Selon la même source, cet accident est le deuxième dans un intervalle de moins de deux mois, là où le premier avait emporté la vie d'un orpailleur de Ruhororo, zone Ruhororo commune Mugina.

sous le choc, raconte : « Nous avons entendu des cris venant du champ. Quand nous sommes arrivés, elles baignaient dans leur sang. »

La famille Mukeshimana avait pourtant alerté ses voisins : depuis plusieurs jours, elle recevait des menaces de mort. « On leur avait dit clairement qu'elles seraient tuées si elles osaient cultiver ce terrain », confie une autre source locale. Les deux victimes ont été transportées d'urgence vers un centre de santé pour des soins, selon les médecins.

Les sources locales pointent du doigt deux jeunes hommes de la colline, connus sous les noms de Ntakiruta alias Kayuki et

1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 7)

Mani alias Gikoko. Ils seraient affiliés du parti au pouvoir parmi les Imbonerakure et auraient pris la fuite immédiatement après l'agression.

Contacté, l'administrateur de la commune de Mugina a confirmé l'ouverture d'une enquête en collaboration avec la police. « Nous appelons la population au calme. La justice

Une maison incendiée sur la colline Kaguhu, zone Bwasare, commune Muyinga, dans la province Buhumuza : un droit fondamental bafoué

Le 10 septembre 2025, lors de cette nuit marquante, un événement tragique s'est déroulé sur la colline Kaguhu, dans la région de Bwasare. La maison de Jean Claude Bangayijunja, qui était absent ce jour, a été incendiée. Tous les biens de Jean Claude ont été anéantis dans ce sinistre qui, bien au-delà des pertes matérielles, représente une grave atteinte au droit à la sécurité et à la propriété privée.

Les premières investigations conduisent à l'existence d'un conflit conjugal, pointant du doigt l'ex-épouse du propriétaire comme une suspecte potentielle. Si cette hypothèse se vérifie, cela révélerait un cas de violence

1.3. CONTEXTE HUMANITAIRE

Des réfugiés congolais arrêtés massivement à Cibitoke, dans la province Bujumbura, une inquiétude sécuritaire et humanitaire

Depuis le 8 septembre, la province de Bujumbura est le théâtre d'une vaste opération policière, soigneusement orchestrée en collaboration avec les imbonerakure. Cette initiative a pour objectif de cibler les réfugiés congolais qui ont franchi la frontière depuis le 15 février, en réponse à l'instabilité grandissante en République démocratique du Congo (RDC). Sur le terrain, les témoignages révèlent que les forces de police de Bujumbura, avec l'appui du commissariat provincial de Cibitoke et des imbonerakure, se sont engagées dans des opérations de ratissage dans divers secteurs frontaliers, notamment à Gasenyi-Buganda (commune de Bukinanyana) et la zone Rukana (commune de Cibitoke). Dès le premier jour de cette opération, 152 réfugiés ont été appréhendés.

fera son travail », a-t-il déclaré.

La colline de Bubondo n'en est pas à son premier drame. En seulement trois mois, deux femmes et un homme y ont déjà trouvé la mort dans des violences similaires. Les litiges fonciers, fréquents dans cette localité fertile, alimentent de sanglants règlements de comptes.

domestique, mettant en lumière la fragilité de nombreuses familles qui doivent faire face aux tensions sociales et à l'absence de dispositifs de protection adéquats.

Les membres de la communauté locale expriment leur indignation face à l'inaction des forces de l'ordre ainsi que des organismes de sécurité locaux, dont les Imbonerakure, souvent associés à de tels actes criminels graves. Les habitants interpellent les autorités sur leur responsabilité fondamentale de garantir la sécurité et de sauvegarder les droits individuels contre toute forme de violation.

Le lendemain, le 9 septembre, le nombre d'arrestations a connu une explosion, atteignant 426 personnes expulsées. Par ailleurs, dans les localités de Nyakagunda (anciennement Mparambo I), Rubuye et Kaswahili, 578 réfugiés supplémentaires ont été contraints de quitter leur domicile. En seulement deux jours, au total, 578 Congolais ont été capturés dans cette province. Les résidents des zones touchées rapportent qu'à l'aube, des restrictions de mouvement ont été imposées : les véhicules immobilisés, les rues barrées et les maisons encerclées. Les forces de police ont proposé aux réfugiés de se diriger vers les camps officiels du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ou de retourner à Uvira (RDC).

1.3. CONTEXTE HUMANITAIRE (Suite de la page 8)

Un réfugié congolais croisé à Gasenyi-Buganda a exprimé sa grande détresse en déclarant : « Nous n'avons rien fait, nous vivions en paix avec nos voisins burundais. Les camps sont invivables. Si nous y sommes contraints, nous préférons regagner le Congo malgré les dangers. »

Une source policière, qui a choisi de garder l'anonymat, a exprimé des préoccupations sur une éventuelle connivence entre certains réfugiés et des groupes armés présents dans l'Est congolais, notamment le M23. Cette source a indiqué que « certains reçoivent des aides extérieures, ce qui engendre des jalousies. Mais surtout, nous avons des informations sur de possibles liens avec des mouvements rebelles, menaçant ainsi la sécurité du pays. » En ce qui concerne le retour vers Uvira, un obstacle de taille est survenu lorsque les premiers convois de réfugiés arrêtés à Buganda et Rukana n'ont pas pu passer, en raison d'un blocus apparemment instauré par les combattants Wazalendo de l'autre côté de la rive.

À présent, des centaines de réfugiés se trouvent retenus dans la cour de police à

1.4. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Des pertes environnementales et économiques suite aux feux de brousses dans les communes Mwaro et Nyabihanga de la province de Gitega

La province de Gitega a récemment subi des dégâts significatifs. Entre juillet et août, plus de 189 hectares de forêts et de pâturages ont été détruits par des incendies dans les communes de Mwaro et Nyabihanga. L'Office burundais pour la protection de l'environnement (OBPE) attribue cette situation à certaines pratiques agricoles risquées et à des actes de vandalisme. Les responsables locaux soulignent également une impunité qui contribue à cette problématique. Parmi les zones les plus touchées se trouve le site expérimental de l'Institut des sciences agronomiques du Burundi (ISABU) à Gisozi, où plus de 60 hectares ont été entièrement détruits. Un responsable communal de l'OBPE a exprimé que cette perte est considérable tant pour la

Gatumba, sans aucune solution immédiate. Des témoins informent que des familles y sont entassées, manquant de nourriture et sans garantie de sécurité. La présence prolongée de ces réfugiés en dehors des camps semble exacerber les frustrations socio-économiques des habitants burundais, davantage alimentées par la perception que l'aide internationale privilégie les réfugiés au détriment des populations locales. L'implication supposée du M23 et d'autres groupes armés transfrontaliers complique encore la gestion de la sécurité dans cette situation. Le renvoi vers une région instable de la RDC expose ces réfugiés à de potentielles violences armées. Leur détention forcée à Gatumba engendre ainsi une crise humanitaire imminente. La continuité de cette opération policière pourrait intensifier les tensions entre les autorités burundaises, les communautés locales et les réfugiés congolais. Il devient donc impératif de lancer une médiation impliquant le HCR et des organisations régionales afin de prévenir une aggravation de la sécurité et une catastrophe humanitaire à la frontière entre le Burundi et la RDC.

recherche que pour la conservation des forêts.

Les causes des incendies semblent multiples. Une partie des incidents est associée aux brûlis effectués par des agriculteurs durant la période des labours, une méthode souvent difficile à maîtriser. En outre, les autorités environnementales évoquent également des cas de vandalisme. Selon le même responsable, l'usage imprudent du feu dans les champs pourrait rapidement déboucher sur des incendies incontrôlables. Du côté des autorités administratives, l'impunité est mise en avant comme un facteur aggravant. Un responsable local, souhaitant garder l'anonymat, a signalé que certains suspects bénéficient de protections politiques. Il a déclaré que même lorsque des individus sont

I.4. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL (Suite de la page 9)

appréhendés, ils sont rapidement relâchés grâce à leurs liens avec le parti CNDD-FDD. Par conséquent, les répétitions d'incidents augmentent, laissant la population dans un sentiment d'abandon.

Dans ces collines affectées, l'inquiétude croît. Les pertes ne concernent pas seulement l'environnement, mais touchent également l'économie locale : réduction des pâturages, menace sur les récoltes et affaiblissement du couvert forestier. Les résidents demandent des mesures strictes, avec un éleveur local affirmant qu'il est nécessaire d'imposer des sanctions sévères pour dissuader ces

comportements irresponsables qui perturbent l'économie de la province. Alors que les incendies deviennent une répétition annuelle, la question de la responsabilité des autorités est à nouveau soulevée. Les habitants réclament des actions concrètes en matière de prévention, de sanctions et de sensibilisation. En effet, dans les communes de Mwaro et Nyabihanga, la saison sèche n'a pas seulement apporté des températures élevées, mais a également laissé un paysage dévasté, témoin d'une crise environnementale et économique qu'il convient de gérer de manière plus efficace.

La fragilité de la protection de l'environnement dans la zone Vugizo, commune Nyanza, province Burunga

Dans la zone de Vugizo (Ancien commune de Vuhizo) de la commune large de Nyanza de la province Burunga, la protection de l'environnement est erronée et encore fragile suite aux feux de brousse qui ravage les forêts et des réserves naturelles aux yeux de l'administration locale et la population suite au manque de mesures draconiennes de prévention d'avant la saison sèche mais aussi suite au manque du personnel suffisant de l'environnement dans cette zone

En effet, depuis le 10/9/2025, la réserve artificielle de la montagne de Nkojima composé d'arbres plantés sous le projet de la Banque Mondiale en 1986 prends feu sans aucune intervention ni de la part de la population ni de la part des employeurs du service de l'environnement.

Des milliers d'arbres sont détruit sans précédent par ces feux de brousse et on s'attend à des conséquences néfastes causées par cette destruction de l'environnement notamment l'érosion la sécheresse; destruction des champs des habitants des

localités ainsi de suite

Toujours concernant l'environnement la commercialisation des jus de fabrication Burundaise ou Tanzaniennes conservés dans des plastics rehaussent des dangers sur l'environnement dans le futur si rien n 'est fait; les vidages à usages unique se multiplient du jour au lendemain et d 'ici quelques années toutes les collines seront couvertes de ces plastics qui engendra la pollution de l'air ou la destruction totale de l'environnement

Quant aux observateurs des DH; le mieux serait de se mettre ensemble avec les détenteurs de ces usines de fabrication de ces jus afin trouver des mécanismes de bruler régulièrement ces vidanges en plastic avant les dommages le ministère ayant la protection de l'environnement dans ses attributions doit prendre le devant sur cette initiative en collaboration avec les exploitants de ces usines de fabrication de ces jus.

I.5. CONTEXTE JUDICIAIRE

Une situation anormale observée au tribunal de grande instance de Kayanza, dans la province de Butanyerera

Depuis quelque temps, un phénomène préoccupant est constaté à Kayanza : un nombre croissant de commerçants se présentent au tribunal de grande instance, plus précisément devant le parquet. Fait notable, ces démarches se déroulent principalement en soirée, après la fermeture des activités quotidiennes.

À leur arrivée, la plupart de ces commerçants se voient notifier un mandat d'arrêt délivré par la police. Les accusations portées contre eux sont diverses : hausse injustifiée des prix, fraude, vente de boissons prohibées, ou encore autres pratiques jugées illégales. Cette procédure soulève de nombreuses inquiétudes quant à la régularité des méthodes utilisées.

En effet, il apparaît que, dans plusieurs cas, les personnes interpellées ne sont pas directement conduites en prison mais retenues jusqu'à ce qu'elles versent une somme d'argent, communément appelée « pots-de-vin », au procureur. Ceux qui s'y plient

sont relâchés dans la nuit, tandis que ceux qui refusent d'obtempérer sont incarcérés.

Il est également rapporté que le procureur prolonge ses activités jusque tard dans la nuit, parfois jusqu'à 23 heures, procédant à des libérations ou à des incarcérations en fonction des paiements effectués. Ce mode de fonctionnement alimente une perception largement répandue selon laquelle le procureur en question accepterait des pots-de-vin de manière systématique, compromettant ainsi la crédibilité et l'impartialité de l'institution judiciaire.

Ces pratiques, constituent une atteinte grave à l'État de droit et à la confiance des citoyens envers la justice. Elles mettent en évidence la nécessité urgente de renforcer les mécanismes de contrôle et de transparence au sein des institutions judiciaires afin de garantir un traitement équitable et impartial des justiciables.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES IMBONERAKURE

Un leader communautaire tué sur la colline Karanzi, zone muramba, commune Bubanza de la province Bujumbura

Le 10 septembre 2025, la Ligue Iteka a reçu une information concernant un événement tragique survenu le 7 septembre 2025 sur la colline de Karanzi, dans la zone de Muramba, de la commune de Bubanza, dans la province de Bujumbura, un jeune leader Communautaire a été attaqué par 6 jeunes imbonerakure dont une fille, l'attaque s'est passée vers 21h alors que la victime rentrait chez lui avec son ami, qui a réussi à s'échapper, la victime n'a pas survécu aux coups portés par ces agresseurs.

L'atmosphère dans cette localité agricole est très lourde, et le silence habituel des lieux est perturbé par des murmures mêlés de crainte

et des visages marqués par l'inquiétude. La victime, un leader communautaire respecté pour son engagement envers la santé et la solidarité, était bien connu de tous. Un voisin, manifestement affligé par cette perte, a déclaré : « C'était un homme bon, toujours prêt à conseiller, aider les familles et mobiliser les jeunes pour des initiatives communautaires. » D'après des témoins, l'attaque a été rapide et brutale.

Les habitants avancent que le motif de l'agression pourrait être lié à la jeune fille avec les autres jeunes imbonerakure, un résident affirmant qu'« ils cherchaient à la contraindre à se prostituer ».

II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES IMBONERAKURE (Suite de la page 11)

Dans une tentative de dissimuler leur crime, les jeunes auraient pris la décision de faire disparaître les deux hommes qui les avaient aperçus. Bien que cette hypothèse nécessite une enquête pour confirmation, elle suscite une colère croissante parmi les familles et la communauté.

Dès le lendemain, la situation a été prise en charge par les autorités locales, qui ont arrêté les cinq jeunes tentant de fuir vers Kabarore le 9 septembre 2025. La jeune fille a été placée en garde à vue au commissariat de police de Bubanza. L'administrateur de la commune a promis une enquête « rapide et rigoureuse ». Cependant, dans les collines, les habitants craignent déjà que cette affaire ne soit oubliée.

Devant la maison de la victime, les pleurs et les discours de colère s'entremêlent. Un

homme âgé, entouré de jeunes agités, affirme : « C'est un meurtre barbare. Nous ne voulons ni compromis ni négociations en coulisses. » La population exige une justice exemplaire, plusieurs intervenants mentionnant le rôle controversé des Imbonerakure, souvent associés à des violences politiques et sociales. Une mère de famille met en garde : « Si l'État ne prend pas ses responsabilités, de telles atrocités se reproduiront. » Dans les chemins de Karinzi, un climat de peur règne et les habitants hésitent à sortir la nuit.

Les souvenirs de la tragédie hantent encore les témoins. Pour ces personnes, seule une justice transparente et publique pourrait alléger leur souffrance. En attendant, la colline est marquée par l'angoisse et les funérailles, ainsi que par des appels à dénoncer les actes barbares commis par les jeunes Imbonerakure.

II.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Trois personnes tuées à la grenade en zone Gasorwe, commune Muyinga, de la province Buhumuza

Dans la nuit du 10 au 11 septembre 2025, aux alentours de 23 heures, un événement tragique a eu lieu à la maison de Gédéon Ngaruko, situé sur la colline Karira dans le quartier de Gahogo, au centre de la commune de Muyinga, dans la province de Buhumuza. Une grenade a été lancée par des personnes dont l'identité reste inconnue, entraînant la mort immédiate de trois membres d'une même famille: le chef de famille, son épouse et leur petit-fils.

L'explosion a également détruit leur résidence, réduisant à néant le lieu où ils avaient établi leur vie. Les témoignages des résidents locaux soulignent l'inacceptabilité de cet acte, le qualifiant de grave violation du droit à la vie. Les motifs de cette attaque restent incertains, bien que des hypothèses, incluant des accusations de sorcellerie, des querelles personnelles ou du banditisme, aient été avancées. L'administrateur de la

commune de Muyinga a insisté sur le fait que, quelles que soient les raisons, celles-ci ne sauraient jamais justifier la perte de vies humaines. Il a exhorté la population à préserver la paix et a promis de traduire les auteurs de ces actes devant la justice. Cependant, les habitants expriment une exigence urgente pour des mesures concrètes, au-delà de simples engagements, en demandant des enquêtes rapides, équitables et transparentes. Ils insistent sur la nécessité de garantir que ceux qui se livrent à de tels actes soient tenus pour responsables.

Ce drame souligne la vulnérabilité des droits humains dans certaines zones du Burundi. Les résidents de cette localité réclament une sécurité renforcée, une meilleure protection pour les communautés, un accès équitable à la justice pour les victimes et leurs familles, ainsi qu'une lutte active contre l'impunité. Par ailleurs, ils plaident pour la promotion de la paix sociale et de l'harmonie communautaire.

II.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES (Suite de la page 12)

Un habitant, exprimant son indignation, a mis en garde: « Si la justice ne se manifeste pas, nous resterons exposés aux dangers, et chacun pourrait être tenté de se faire justice lui-même, ce qui risquerait d'entraîner une escalade de la violence. »

Une personne tuée en commune Karuzi, province Gitega

En date du 07 septembre 2025, sur la colline Ruhata, zone Nyaruhinda, commune Karuzi, province Gitega, MVUKIYE Michel, membre du CNDD FDD, âgé de plus de 60 ans, a été tué à coups de machettes par des gens non encore identifiés. Selon des témoins de la localité, Sa femme a pu échapper avec deux coups de machettes au niveau des bras. D'après les mêmes sources, ils étaient accusés d'ensorcèlement. La police dit qu'elle a déjà commencé des enquêtes.

Un corps sans vie d'un retraité militaire retrouvé en commune Matana, province Burunga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 septembre 2025 indique qu'un corps sans vie d'Apollinaire Nduwamungu, membre du parti UPRONA retraité militaire, originaire de la colline Gozi de la zone Mwumba, commune Matana, province Burunga a été découvert le matin du 4 septembre 2025 dans la vallée de Murembwe sur la colline Gitsinda de Mugamba. Les sources sur place confirmées également par la police indiquent que sur sa tête de la victime se trouvaient beaucoup de blessures et une partie de la tête était ouverte. Les mêmes sources disent qu'il aurait été tué à l'aide de gros gourdins la nuit du 3 septembre 2025 quand il rentrait chez lui sur la colline Gozi. Les conflits fonciers seraient à l'origine selon la police à Mugamba. Aucun présumé auteur de cet assassinat n'a été déjà arrêté bien que la police confirme avoir déjà commencé les enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé dans le lac Tanganyika, côté Rumonge, dans la province Burunga

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 9/9/2025, indique que le dimanche matin du 7/9/2025, un corps sans vie a été découvert dans le lac Tanganyika du côté Rumonge de la province Burunga. devient la 9^{ème} victime des attaques des hippopotames dans une période de deux mois en commune de Rumonge.

Le responsable du port de pêche de Busambi se trouvant sur colline de Gatete commune Rumonge province Bururi indique que le corps a été identifié comme celui d'un pêcheur du nom de Minani qui a été victime d'une attaque d'un hippopotame dans le lac Tanganyika. Au bureau de l'office Burundais pour la protection de l'OBPE à Rumonge l'on conseille aux pêcheurs de ne plus aller pêcher près des abris des hippopotames car ils se sentent agressés et développent un système de défense et de riposte.

Selon cette source administrative, elle La population de cette localité demande aux autorités habilitées de faire le nécessaire afin d'éviter d'autres victimes tuées par cet animal maritime.

II.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES (Suite de la page 13)

Un corps sans vie d'un homme retrouvé sur la colline Gitwaro, zone Binyuro, commune Bururi de la province Burunga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9/9/2025 indique qu'un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Manirakiza Athanase, un célibataire endurci qui fut agent de la police Nationale, fils de Ryeko Bernard et Kakira Marie a été découvert le matin du jeudi 4/9/2025 dans un champ de tripsacum à dix mètres du chemin sur sa colline natale Gitwaro zone Binyuro à Vyanda en commune Bururi province BURUNGA.

Un membre de sa famille dit qu'il était introuvable depuis mardi 2/9/2025 jour où il

Un corps sans vie retrouvé sur la colline Gitsinda-Mugamba, commune Matana de la province Burunga

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 10/9/2025 indique qu'un corps d'un retraité militaire du nom d'Appolinaire Nduwamungu, membre du parti Uprona, originaire de la colline Gozi à Mugamba en commune Matana province BURUNGA a été retrouvé le matin du jeudi 4/9/2025 dans la vallée de Murembwe sur la colline Gitsinda de Mugamba.

Les sources sur place, confirmées également par la police indiquent que sur sa tête se

Un corps sans vie retrouvé dans un caniveau à Ngagara, commune Ntahangwa de la province Bujumbura

En date du 10/9/2025, un corps sans vie d'un homme dont l'identité reste inconnue a été retrouvé vers midi, dans un caniveau situé le long de l'avenue Buconyori, au niveau du quartier 6 dans la zone Ngagara, commune Ntahangwa, province de Bujumbura.

Le mobile du crime n'est pas encore connu. Selon des témoins, le corps aurait été transporté depuis un autre lieu avant d'être abandonné à cet endroit.

La victime, entièrement nue et emballée dans un sac, ne portait apparemment aucune trace visible de blessures, ce qui intrigue encore davantage les habitants. Les autorités

était allé à l'agence de poste de Rweza pour toucher son salaire. Les mêmes sources disent qu'il a été étranglé (traces au niveau de son cou et du sang dans son nez et sa bouche) par des gens jusqu'ici inconnus qui ont même volé son salaire car aucun argent dans ses poches alors qu'il avait été vu en train de toucher son salaire à cette agence de poste de Rweza.

Sa famille demande à la police de faire tout pour connaître la vérité sur son assassinat. Au niveau de la police à Bururi, on confirme avoir déjà commencé les enquêtes.

trouvaient beaucoup de blessures et une partie de la tête était ouverte. Les mêmes sources disent qu'il aurait été tué à l'aide de gros gourdins la nuit du 3/9/2025 quand il rentrait chez lui sur la colline Gozi. Les conflits fonciers seraient à l'origine selon la police à Mugamba. Aucun présumé auteur de cet assassinat n'a été déjà arrêté bien que la police confirme avoir déjà commencé les enquêtes.

administratives locales dont chef de zone Ngagara, ont rapidement procédé à l'enlèvement du corps, qui a été acheminé vers la morgue d'un hôpital Roi KHALED de Kamenge.

Ce n'est malheureusement pas la première fois qu'un tel incident se produit dans le quartier. En août dernier, un autre cadavre avait été retrouvé dans des circonstances similaires. Aucun des deux hommes n'a pu être identifié, et les habitants s'inquiètent de l'insécurité croissante dans la zone de Ngagara. « *Des criminels tuent les personnes ailleurs et viennent jeter les corps ici* », déplore un résident.

II.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES (Suite de la page 14)

Une enquête est attendue afin de faire la lumière sur ce nouveau cas, et d'identifier les auteurs de cet acte macabre.

II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Une femme et sa fille attaquées à la machette par des Imbonerakure en commune Mugina, province Bujumbura

Le 9/9/2025, la colline Bubondo, dans la commune Mugina, a été frappée par une attaque violente, blessant grièvement une mère, Mme Immaculée Mukeshimana, 65 ans, et sa fille Calinie Nzokira, 22 ans. Les deux femmes, récemment acquéreurs d'un champ d'un hectare après un long litige, ont été attaquées alors qu'elles s'apprêtaient à cultiver. Les assaillants, jeunes imbonerakure armés de machettes, ont été décrits par des témoins qui ont entendu des cris et ont trouvé les victimes ensanglantées. La famille avait précédemment reçu des menaces de mort concernant l'exploitation du terrain. Les victimes ont été transportées en urgence à l'hôpital, et leur état reste critique.

Des jeunes hommes, identifiés comme Ntakiyiruta et Mani, sont suspectés d'être les agresseurs et se sont enfuis après le crime. L'administrateur de Mugina a annoncé l'ouverture d'une enquête. Dans les trois derniers mois, des violences similaires ont déjà coûté la vie à deux femmes et un homme, exacerbées par des conflits fonciers dans cette localité fertile. Un notable local s'inquiète que la situation, si elle perdure, pourrait entraîner un embrasement général de la commune, tandis que la famille des victimes exige justice. Les habitants appellent à une présence policière renforcée, exprimant le désir de cultiver leurs terres en paix.

II.2.2. VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une fille de 15 ans violée à Ruyaga, commune Mugere, province Bujumbura

En date du 09/09.2025 vers 10h du matin, une fille du nom de M. L âgée de 15 ans, fille de Jean Claude Bigirimana et de Christine Manirakiza, habitante à la sous-colline Gashinge, dans le secteur Ruyaga, commune Mugere, province Bujumbura et élève en 9e année à l'école fondamentale (ECOFO) de Bigwa a été violée par un commerçant de boutique nommé Nsavyimana Félix.

Ce dernier l'avait connue à cette boutique car

elle venait souvent acheter des produits dans sa boutique, envoyée par ses parents.

Par la suite, Félix l'a invitée à sa maison, et c'est là qu'il l'a abusé sexuellement. L'enfant a essayé de crier, mais sans secours car la porte était verrouillée. De retour chez elle, elle a raconté à ses parents ce qui lui était arrivé. Elle a eu les soins nécessaires au Centre Seruka et quant au présumé auteur, il a pris fuite.

Un homme blessé à la machette sur la colline Kirema, commune Kayanza de la province Butanyerere

En date du 9 septembre 2025, aux alentours de 19 heures, sur la colline Kirema dans la zone Kayanza, commune de Kayanza, province de Butanyerera, une femme nommée Nduwimana Julienne a blessé son

mari avec une machette. Elle l'a touché à l'épaule gauche et au visage.

La raison de cet incident est que son mari est rentré à la maison sans avoir apporté de nourriture.

II.2.2. VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE (Suite de la page 15)

Quand il est arrivé, il a demandé à sa femme de venir se coucher avec lui. Elle pensait qu'il voulait lui donner de l'argent pour qu'elle aille chercher à manger. Mais l'homme a essayé d'avoir des relations sexuelles de

manière agressive, alors la femme a pris une petite machette qui était dans la chambre pour se défendre. Cette nuit-là, l'homme est allé au dispensaire, mais la femme est restée chez elle. Il est important de noter que la femme n'a pas été arrêtée.

Une allégation d'exploitation sexuelle et impunité dans l'Eglise Holly Church de Kinanira, commune Mugere de la province Bujumbura

Des faits graves mettent en cause un certain Jean-Marie, Évangéliste à l'Église appelé Holly church de Kinanira, accusé d'avoir exploité des jeunes filles de la même Eglise à des fins de prostitution, en collaboration avec un individu identifié comme « patron ».

Une victime, K, a été contrainte à ces pratiques, avant de tomber malade. Ses parents, en quête de justice, ont découvert que des transactions financières opaques avaient eu lieu entre Jean-Marie et son complice. Malgré la gravité des accusations entre autre le proxénétisme, exploitation sexuelle, détournement de fonds, Jean-Marie continue de jouir d'une totale impunité.

Le pasteur principal a tenté de protéger l'Eglise et a exclu Jean-Marie. Ce dernier a riposté par des accusations mensongères et des revendications matérielles fallacieuses (18 chaises offertes, alors qu'il n'y en avait que 4). Les autorités, bien qu'informées, n'ont pris aucune mesure, laissant planer un fort soupçon de corruption.

Les parents des jeunes filles qui fréquentent cette église ainsi que les chrétiens demandent que les autorités judiciaires ouvrent une enquête impartiale et à traduire Jean-Marie et ses complices devant la justice. Ils demandent également que les forces de l'ordre agissent avec diligence et à rompre avec les pratiques de corruption.

Une femme grièvement blessée à Rugunga, zone Mudubugu, Commune Mpanda, Province Bujumbura

En date du 9/9/2025, sur la colline Rugunga, en zone Mudubugu, commune Mpanda, de la province Bujumbura là où une femme a été grièvement blessée au visage par son mari.

Selon des sources sur place, une dispute domestique aurait éclaté dans le ménage suite aux conflits fonciers. Au cours de la dispute, l'homme aurait frappé sa femme au niveau de la bouche, provoquant de graves lésions. Une partie de sa lèvre inférieure aurait même été arrachée. La victime, en état critique, a immédiatement été transportée vers un centre hospitalier où elle reçoit des soins intensifs.

L'auteur de l'agression a été arrêté peu après les faits et conduit au cachot de la police de Gihanga. Le chef de colline de Rugunga, a confirmé que l'affaire est désormais entre les mains de la justice.

Pour les organisations de défense des droits

des femmes à Bubanza, ce drame illustre une tendance alarmante. Elles dénoncent la montée des violences domestiques et regrettent que dans bien des cas, les auteurs échappent à toute sanction.

« Nous demandons que la justice agisse avec fermeté dans cette affaire. Cet homme doit répondre de ses actes. C'est un signal fort qui doit être envoyé pour mettre fin à l'impunité des violences faites aux femmes », plaide une militante locale.

Alors que la victime lutte encore pour sa santé, la société civile insiste sur la nécessité d'une réponse exemplaire des autorités judiciaires. Car au-delà de ce drame personnel, c'est toute la communauté qui s'interroge sur la sécurité des femmes dans leur foyer, censé être un lieu de protection et non de danger.

II.2.2. VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE (Suite page 16)

Une femme agressée en commune Karuzi, province Gitega

En date du 10 septembre 2025, vers 18 heures, sur la colline Magamba, dans la zone Buhiga de la commune Karuzi, province de Gitega, Nyanziiriye, qui a 40 ans et est membre du CNDD FDD, a frappé une femme qui était voisine, Nshimirimana, âgée de 43 ans, alors qu'elle était avec son mari, Ndayisenga, dans un bar de la colline. Des personnes qui ont vu la scène ont remarqué que le mari n'a pas réagi, ce qui a surpris la femme.

Frustrée, le lendemain 11 septembre 2025, elle a donc décidé d'aller le dénoncer aux

chefs de sa colline, qui ont convoqué par après l'agresseur. Ils l'ont écouté le lendemain et il a justifié ses actions en disant qu'il agissait d'une mission lui confiée par le mari de la femme. Il a expliqué aux chefs que Ndayisenga, le mari de la victime, était allé consulter un sorcier pour savoir comment se faire obéir par sa femme. Quand les chefs ont interrogé son mari, il a tout nié et a été ordonné de payer une somme de 20 000 Fbu, tandis que celui qui a frappé a été condamné à payer 30 000 francs à la victime.

III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. DROIT À L'ÉDUCATION

Des enfants de la composante sociale Twa contraints d'abandonner l'école en province Burunga

Dans la province de Burunga, les personnes qui profitent du programme Merankabandi demandent qu'il soit étendu.

D'après les statistiques, environ 65 % des gens au Burundi vivent toujours dans la pauvreté, et les familles Batwa sont parmi les plus touchées. Cependant, elles disent qu'elles ne reçoivent pas toute l'aide dont elles ont besoin. Manassé Bigirimana, qui parle pour les Batwa dans l'ex-province de Makamba, est triste de voir que sa communauté ne reçoit pas d'aide : « Les Batwa sont parmi les plus pauvres, mais beaucoup n'ont pas d'aide. Et les femmes qui ont peu de moyens se tournent vers la prostitution, tandis que leurs enfants abandonnent l'école. »

Dans la commune de Rumonge, le conseiller responsable des affaires sociales et juridiques constate également une situation inquiétante : faute d'argent, des femmes se tournent vers la prostitution et des enfants quittent l'école, mise en danger l'avenir de toute une génération.

La situation est encore pire à cause de la

montée des eaux du lac Tanganyika, qui a détruit des maisons, des terres agricoles et plusieurs infrastructures essentielles dans les communes de Nyanza et de Rumonge. Des familles déjà en difficulté ont perdu leurs dernières sources de revenu.

Actuellement, le programme Merankabandi aide 250 000 ménages, soit environ 1,25 million de personnes vivant dans 2 664 collines et quartiers. Mais selon Bigirimana, ce nombre est trop faible face aux besoins, particulièrement pour des communautés comme les Batwa qui sont laissées de côté.

Michel Nyabenda, qui coordonne le programme à l'échelle nationale, reconnaît que les ressources sont limitées. Ils sont en pourparlers avec la Banque mondiale pour envisager d'augmenter l'aide mensuelle, qui est actuellement de 36 000 francs burundais.

En attendant, sur le terrain, certains disent qu'un seul repas par jour est devenu habituel pour certaines familles. Les mères, déjà très fatiguées, essaient de trouver des petits jobs précaires tout en faisant des sacrifices pour s'occuper de leurs enfants.

III.1. DROIT À L'ÉDUCATION (Suite de page 12)

Les personnes qui bénéficient du programme, ainsi que celles qui n'y ont pas accès, lancent un appel urgent : il faut renforcer et étendre l'aide sociale, surtout dans les zones les plus touchées comme Nyanza-Lac et Rumonge, pour éviter une crise humanitaire encore plus grave.

Cela a été dit le 10 septembre 2025 au chef-lieu de la province de Burunga lors d'un atelier pour les personnes impliquées dans la mise en œuvre de ce programme dans la province de Burunga.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

Au gouvernement de Gitega :

- ◆ Enquêter sur les homicides volontaires et les corps sans vie retrouvés et identifier les responsables pour les punir conformément à la loi;
- ◆ Prendre des mesures pour prévenir la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- ◆ Prendre des mesures pour protéger les victimes de viol et leur offrir un soutien adéquat;
- ◆ Garantir l'accès à l'éducation pour tous les citoyens, sans discrimination;
- ◆ Rompre avec son ingérence dans les conflits des autres pays et protéger ses frontières nationales pour garantir la sécurité pour tous les burundais.